

pourra commencer à offrir des avantages aux Terre-Neuviens et à devenir une province riche, ce qui n'est pas le cas depuis 1949.

L'honorable H. A. Olson (ministre d'État chargé du Développement économique): Honorables sénateurs, il ne fait aucun doute, à mon avis, que Terre-Neuve a le contrôle de ses richesses naturelles. La seule question qui se pose est la suivante: jusqu'à quelle distance des côtes s'étend ce contrôle? Le gouvernement fédéral a offert à la province 100 p. 100 des recettes provenant de l'exploitation de ces richesses naturelles. La mesure que propose mon honorable ami n'a rien de nouveau, puisqu'elle est en vigueur depuis un certain temps déjà.

Le sénateur Marshall: Honorables sénateurs, en rangeant mon bureau aujourd'hui, j'ai découvert des dossiers sur Terre-Neuve qui s'appliquent aux douze dernières années, ce qui me porte à conclure que d'innombrables études ont été faites sur les problèmes de Terre-Neuve. Tout ce que je puis dire, c'est que ces études doivent aider grandement l'industrie du papier et de la pâte à papier.

Comme question supplémentaire, le ministre est-il prêt à admettre, dans le cadre de sa supervision générale de l'expansion économique du Canada—et je le félicite de sa nomination à cet important ministère—que Terre-Neuve a raison, et à appuyer sa position en faveur de la révision de l'accord concernant le Haut Churchill, passé avec le Québec? Est-il prêt également à appuyer la position de Terre-Neuve, qui voudrait être en mesure d'acheminer par le Québec son énergie hydroélectrique pour desservir de nouveaux clients aux États-Unis?

Le sénateur Olson: Honorables sénateurs, mon honorable ami sait que le gouvernement fédéral a fait un certain nombre de promesses positives à cet égard. Le premier ministre a signalé que le gouvernement fédéral était prêt à prendre des mesures. Je suis sûr que mon honorable ami conviendra avec moi qu'une entente négociée constitue toujours la solution la plus souhaitable à long terme.

L'IMPÔT SUR LE REVENU

ENTREPRISES NON CONSTITUÉES EN SOCIÉTÉS—LA DÉDUCTION DU SALAIRE VERSÉ À L'ÉPOUSE

L'honorable Martha P. Bielish: Honorables sénateurs, j'ai une question à poser au leader du gouvernement. Dans son mini-budget du 21 avril dernier, le ministre des Finances a promis de reprendre la mesure initialement présentée par M. Crosbie en décembre dernier, c'est-à-dire la déduction par les chefs d'entreprises non constituées en sociétés du salaire versé à leur épouse.

Je me suis renseignée auprès du ministère des Finances, qui m'a dit que la mesure était en application et qu'il fallait informer les intéressés qu'ils pouvaient compter sur cette déduction. Mais Revenu Canada m'a dit par ailleurs que la déduction ne serait pas autorisée si le bill n'était pas adopté.

Le leader gouvernemental pourrait-il nous dire quand il pense que ce projet de loi nous parviendra et ce qui va se passer s'il n'est pas adopté avant que les formulaires d'impôt

[Le sénateur Marshall.]

de 1980 ne soient imprimés, ou avant le 1^{er} avril 1981, époque à laquelle les impôts sont dus?

L'honorable Raymond J. Perrault (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, je prends note de la question. Cependant, les membres de l'opposition pourraient nous aider à cet égard en faisant adopter sans délai certaines de ces mesures. Les renseignements nous seront communiqués aussi rapidement que possible.

● (2050)

L'ÉNERGIE

LE BUDGET—L'INCIDENCE SUR LA PROSPECTION DE PÉTROLE ET DE GAZ

L'honorable H. A. Olson (ministre d'État chargé du Développement économique): Honorables sénateurs, j'ai la réponse à une question posée par le sénateur Roblin le 6 novembre dernier, au sujet de l'Agence de contrôle du pétrole.

En vertu de l'actuelle loi, à savoir, la loi sur l'administration du pétrole, l'Agence de contrôle du pétrole étudiera entre autres tous les courants de l'investissement. Ainsi, l'agence surveillera les mouvements des dépenses effectuées par les sociétés pétrolières, et notamment les profits et les investissements.

Les honorables sénateurs se réjouiront d'apprendre que M. Renouf, président de l'Agence de contrôle du pétrole, doit publier un document de travail sur les fonctions et les activités projetées de l'agence, comme préambule à la préparation de nouveaux règlements.

L'honorable Duff Roblin (leader adjoint de l'opposition): Avant que mon honorable collègue ne donne la réponse suivante, je voudrais lui poser une question pour tirer au clair le texte qu'il vient de lire. L'Agence de contrôle du pétrole tient-elle compte des courants de l'investissement au Canada, ou bien tient-elle également compte des déplacements des capitaux de cette industrie à l'étranger? Voilà la question que j'avais posée à l'origine.

Le sénateur Olson: J'ai bien compris et je prévois qu'elle nous fournira autant de renseignements que possible sur ses intentions et cela même avant qu'il n'y ait un quelconque déplacement de capitaux, s'il doit y en avoir.

LE BUDGET—LES DISPOSITIONS CONCERNANT LE PÉTROLE ET LE GAZ—L'INCIDENCE SUR L'EXPLOITATION DES GISEMENTS SOUS-MARINS

L'honorable H. A. Olson (ministre d'État chargé du Développement économique): Honorables sénateurs, j'ai la réponse à une question posée par le sénateur Doody le 31 octobre au sujet de l'impact sur Petro-Canada et Hibernia du projet de loi sur le pétrole et le gaz du Canada. Il s'agit d'une réponse plutôt longue et détaillée, et comme le sénateur Doody est absent les honorables sénateurs voudront peut-être la considérer comme lue.

L'honorable Duff Roblin (leader adjoint de l'opposition): Oui.

(La réponse suit:)